



Monsieur le Ministre des Transports
69 rue de Varennes
75007 PARIS

Pornichet, le 13 janvier 2000

Objet : Naufrage de l'ERIKA

Monsieur le Ministre,

Notre Association, PRO.SI.MAR, ainsi que plusieurs autres Associations veillent sur le site de Pornichet, situé entre Saint-Nazaire et La Baule.

Le 18 janvier 1993, alarmés par la catastrophe du pétrolier « BRAER » et craignant l'accident d'un pétrolier se rendant à Donges, nous avons écrit à Monsieur le Secrétaire d'État chargé des affaires maritimes, pour lui demander d'exiger, « au niveau Européen, par une réglementation sévère une surveillance permanente et efficace, afin d'éviter que des bâtiments plus que vétustés provoquent des ravages irréversibles sur les zones côtières ».

Dès le 3 mars, la Direction des ports et de la navigation maritimes nous adressait le dossier SN n° 93021 faisant le point sur les initiatives du Secrétariat d'État à la mer concernant la sécurité du transport maritime pétrolier.

Vous trouverez ci-joint une copie de la note de synthèse du Conseil et des États membres de la C.E.E. sur la sécurité maritime qui était jointe au dossier.

Cette note comportait 10 points d'améliorations.

Seul le premier point prévoyant des mesures de routage obligatoires a été concrétisé par l'organisation du trafic dans la Manche.

Si un seul des 9 autres projets avait été réalisé, l'ERIKA ne serait pas venu polluer notre façade atlantique.

.../...

Président : M. LABARBE

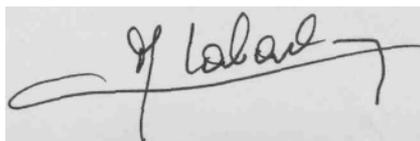
C'est pourquoi, notre Conseil d'Administration du 11 janvier (dont plusieurs membres sont d'anciens responsables de la navigation, des armateurs des transports pétroliers, et de la construction navale) vous demande, à l'unanimité d'user de tous les moyens en votre pouvoir pour réactiver cette concertation européenne. Les améliorations prévues ne nécessitent aucun investissement important de la part de l'Europe ou des États.

D nous paraît néanmoins indispensable de créer un service de gardes-côtes européen ou au minimum franco-anglais équipé de moyens adéquats pour faire respecter les nonnes édictées.

D est indispensable que le XXI^e siècle connaisse une mer policée, où les armateurs malhonnêtes ne pratiquent pas la loi du bon plaisir sans se soucier des dégâts qu'ils font subir à la pêche, à l'élevage côtier, au tourisme, et à la nature en général.

Nous comptons, Monsieur le Ministre, sur votre action volontaire et efficace. Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président M. LABARBE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Labarbe', written over a horizontal line.